



## Resiliation de contrat chez la gmf

Par **MAow**, le **23/01/2008** à **13:55**

Bonjour à vous tous, Suite à un litige avec mon assureur (cambriolage non pris en charge), j'ai décidé de résilier la totalité de mes contrats chez eux. Après avoir reçu l'avis d'échéance de la totalité de mes contrats pour l'année 2008, le 27/12/2007, j'ai fait un courrier AR dans les 20 jours prévus par loi, en leur stipulant la résiliation de tous mes contrats dans le cadre de la loi Chatel. Or celle-ci refuse la résiliation de ces contrats, car d'après la conseillère je ne rentre pas dans son cadre. Quel recours j'ai pour faire valoir mes droits? Merci pour votre aide

Par **jeetendra**, le **24/01/2008** à **10:55**

bonjours, la loi CHATEL ne marche pas pour l'assurance vie, une mutuelle à adhésion facultative à un contrat de groupe, pour le reste des contrats la loi CHATEL marche, tenez bon, cordialement